

# Comité Paritaire Sylvocynégétique AuRA

Evaluation de la cohérence des données de  
dégâts de gibier sur la régénération forestière  
recueillies lors des martelages

# 1. Contexte et enjeux



# PRFB : Définition de l'équilibre sylvo-cynégétique

Art. L425-4 du CE : « L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la **régénération des peuplements forestiers** dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. »

## 3 Priorités régionales

### 3.1 Assurer la pérennité de la forêt et d'une ressource en bois de qualité, adaptée aux besoins

#### 3.1.1 Créer des conditions favorables au renouvellement durable de la ressource

##### 3.1.1.4 Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique

Selon les termes de l'article L425-4 du code de l'environnement, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, la valeur des peuplements lors de leur coupe ne permet pas de financer des protections contre le gibier en plus de la régénération ou de la replantation, tout en conservant un bilan financier équilibré.

Le renouvellement des peuplements n'est ainsi donc pas considéré comme économiquement satisfaisant lorsque, du fait de la faune sauvage ongulée, on constate une absence de régénération naturelle satisfaisante 5 ans après l'ouverture du peuplement, ou bien lorsqu'il est indispensable pour obtenir une régénération de mettre en place :

- un enclos pour la régénération naturelle ou la plantation ;
- des dispositifs de protection individuelle des plants ;
- des regarnis de plantation à plus de 25 %.





# PRFB : Caractériser l'équilibre sylvo-cynégétique

Par contre, lorsqu'une situation de déséquilibre sylvo-cynégétique durable est caractérisée à l'échelle d'une unité de gestion cynégétique, cela peut traduire des niveaux de populations d'ongulés supérieurs aux capacités d'accueil de la forêt sur le territoire considéré

Il convient alors :

- d'objectiver et de partager ce constat entre forestiers et chasseurs. Les indicateurs de changements écologique (ICE), élaborés conjointement par l'ONCFS, le CNRS, l'IRSTEA, l'INRA, l'ONF, la FNC, et les représentants des forestiers et des agriculteurs, sont des outils adaptés à l'échelle d'une unité de gestion cynégétique. Ils ont été mis en place avec succès sur plusieurs territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de l'Observatoire de la grande faune et de ses habitats (OGFH). Sur la base de protocoles calibrés (indices d'abondance et de performance relevés par les chasseurs, et indices de consommation et d'abrutissement relevés par les forestiers), cette méthodologie permet de disposer d'indicateurs fiables et partagés. Néanmoins, elle n'est pas suffisante pour caractériser les difficultés de renouvellement des peuplements forestiers. Elle sera complétée par d'autres outils de constat de dégâts de gibier, qui devront être partagés entre acteurs locaux. Citons notamment sur les points rouges l'utilisation du guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier (IRSTEA, 2009).
- de rechercher une réduction des densités d'ongulés par une adaptation des modalités de mise en œuvre du plan de chasse, en lien avec les structures locales de concertation et les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) ;
- d'améliorer la capacité d'accueil du milieu et de réduire la sensibilité des forêts aux dégâts, par des actions sylvicoles mises en œuvre dans le cadre d'une gestion durable, par exemple en favorisant des peuplements forestiers moins denses pour développer les strates herbacées et arbustives, ou en synchronisant les travaux d'ouverture des peuplements pour atténuer la pression du gibier pendant les phases les plus sensibles.

**Boîte à outils 1 : « Caractériser l'ESC »**

**Boîte à outils 2 : « Restaurer l'ESC »**



# PRFB : Caractériser l'équilibre sylvo-cynégétique

## 3.4- La notation des dégâts de gibier en forêt lors des martelages (méthode ONF)

L'ONF a mis en place une méthode de notation des dégâts de gibier lors des martelages. La notation est faite à la fin du martelage après un échange entre tous les membres de l'équipe. Elle se base sur une qualification précise de l'absence ou de la présence de dégâts forestiers.

**Atout :** Cette méthode est très peu coûteuse en temps. La limite du diagnostic à dire d'expert est atténuée par la moyenne qui est faite au niveau de l'équipe de martelage.

**Contrainte :** Il serait intéressant de pouvoir valider statistiquement la qualité de cet outil.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

**Boîte à outils n°1 :**  
**Indicateurs de caractérisation de l'équilibre sylvo-cynégétique**

**Préambule**

L'article 67 de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) crée à l'article L 121-2-2 du Code forestier le programme national de la forêt et du bois (PNFB). Approuvé par décret n°2017-155 le 8 février 2017, le PNFB 2016-2026 devient le document de cadrage de la politique forestière nationale pour 10 ans, fixant des objectifs économiques, environnementaux et sociaux fondés sur des indicateurs de gestion durable. Parmi les actions à mettre œuvre, l'équilibre sylvo-cynégétique est un enjeu majeur.

Le PNFB est décliné au niveau régional par un programme régional de la forêt et du bois (PRFB), qui est élaboré par la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB). Le PRFB fixe les priorités économiques, environnementales et sociales et les traduit en objectifs. En particulier, il précise les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique, en intégrant, le cas échéant, un programme d'actions permettant de favoriser l'établissement d'un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées.

En Auvergne Rhône-Alpes, deux fiches actions traitent de l'équilibre sylvo-cynégétique :  
- FA n°5.1 : Prévenir et caractériser les situations de déséquilibre sylvo-cynégétique  
- FA n°5.2 : Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique  
La fiche action n°5.1 prévoit notamment l'élaboration d'une boîte à outils n°1 d'indicateurs de caractérisation de l'équilibre sylvo-cynégétique. Cette boîte à outils est l'objet du présent document, qui a été discuté en groupe technique puis a été validé en comité paritaire sylvo-cynégétique. Elle est complétée par une boîte à outils n°2, issue de la FA n°5.2, qui propose des outils pour maintenir ou rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique.

L'objectif de cette boîte à outils n°1 est de proposer des outils pour que forestiers et chasseurs puissent se mettre d'accord en CDCFS sur le niveau de dégâts de gibier en forêt par unité de gestion cynégétique. La double finalité est de pouvoir établir ensemble le bilan annuel des dégâts de gibier en forêt, mais aussi de prévenir les dégâts en informant les chasseurs des zones sensibles sylvo-cynégétiques.  
Certains outils sont reconnus par tous mais lourds à mettre en place (ICE, diagnostic IRSTEA). C'est pourquoi il est important d'identifier des outils complémentaires, plus faciles à mettre en

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes - 16B Rue Aimé Rubel - BP 45 - 63370 LEMPODES  
Tél. : 04 75 42 14 14 - <http://www.onf.fr/auvergne-rhone-alpes>

Outil	Validation scientifique	Facilité de mise en œuvre
1.1- Fiche de signalement des zones sylvicoles sensibles		OUI
2.1- Les indicateurs de changement écologique	OUI	NON
2.2- Les comptages		NON
2.3- L'analyse des tableaux de chasse		OUI
3.1- Le diagnostic IRSTEA	OUI	NON
3.2- Les fiches dégâts de gibier		OUI
3.3- Les enclos-exclos	OUI (sous réserve d'un protocole partagé et validé en CPSC)	NON
3.4- La notation des dégâts de gibier en forêt lors des martelages	Étude à venir	OUI
3.5- La notation des dégâts de gibier en forêt privée lors des visites		OUI
3.6- L'identification d'un déséquilibre lors de l'élaboration d'un document de gestion durable		OUI
3.7- Les contrats cynégétiques et sylvicoles		OUI



# Evaluation des dégâts de gibier en martelage

Le protocole de notation des dégâts de gibier sur la végétation lors des martelages a été rendu systématique et obligatoire sur l'ensemble des forêts publiques de la direction territoriale Auvergne Rhône-Alpes de l'ONF à compter du 20 septembre 2018. Il est mis en œuvre depuis plusieurs années par certaines agences ONF de la région Grand Est (depuis 2014 sur l'agence de Sarrebourg).

Chaque année, cette méthode permet de diagnostiquer environ 40 000 ha sur 3 000 parcelles forestières, couvrant ainsi de l'ordre de 8 % de la surface en gestion.

Les dégâts d'abroustissement et d'écorçage sont notés selon une échelle croissante d'atteinte à la végétation.



**Directive d'application Territoriale** N° 18\_DIA\_067

**DT Auvergne Rhône-Alpes** le 20 Septembre 2018

Diffusion interne : T  
Diffusion externe : O

Service rédacteur : Direction territoriale «ADT»  
Plan de classement : 5.10.3

**Objet** : Recueil des données de dégâts du gibier sur la végétation lors des martelages  
**Mots clés** : Dégâts pression gibier, martelage  
**Processus de rattachement** : SAM  
**Processus associés** : CHA  
**N° base documentaire** : 8800\_18\_DIA\_STR\_067

### Recueil des données de dégâts du gibier sur la végétation lors des martelages

#### 1. Objectifs

L'objectif de cette DIA est d'établir une méthode de recueil des dégâts du gibier sur la végétation lors des martelages : il s'agit de profiter de chaque martelage pour observer et noter le niveau de dégâts du gibier sur la végétation forestière en général et sur les semis des essences objectifs en particulier.  
Compte tenu des rotations, une campagne de martelage permet de diagnostiquer 40 000 hectares et 3 000 parcelles, couvrant ainsi environ 8% de la surface en gestion.

Le temps à consacrer par les équipes de terrain est anecdotique mais cette démarche est néanmoins l'occasion de porter à la problématique toute l'attention qu'elle mérite.

Cette méthode complète d'autres dispositifs nécessaires à l'établissement du diagnostic des équilibres sylvo-cynégétiques dans les massifs forestiers. Elle ne permet pas de connaître la quantité d'ongulés dans les forêts. (cf dernier §)

#### 2. Méthode de notation.

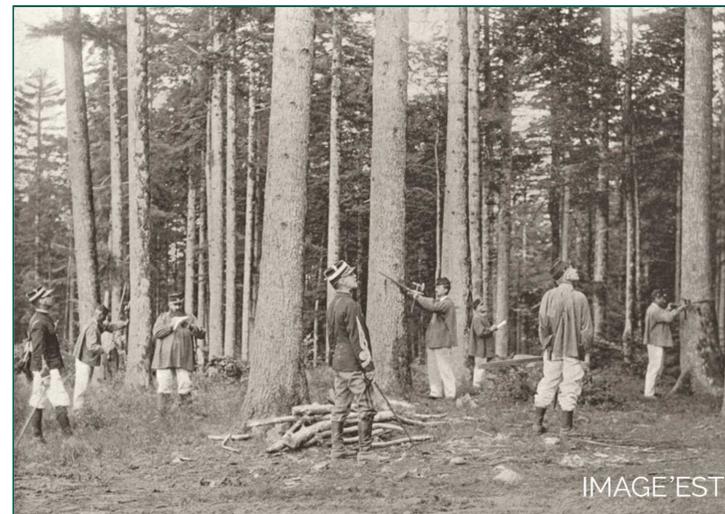
Pour éviter de compliquer l'exercice et permettre une homogénéité des observations, seule la notation de l'abroustissement est rendue obligatoire. La notation de l'écorçage est facultative.  
Ces deux notations révèlent la pression des cervidés, des chamois et des moutons (sangliers exclus) et uniquement pour la partie consommation et écorçage (frottis exclus).

L'observation directe d'animaux ou d'indices de présence lors du martelage ne mérite pas d'être qualifiée, seule la pression sur le renouvellement forestier sera considérée.

Seuls les dégâts récents (< quelques années) sont à prendre en compte.

La notation est indépendante de notre volonté ou non d'acquiescer des semis, toutes les parcelles martelées seront donc notées, y compris les parcelles qui ne sont pas au stade du renouvellement.

8800\_18\_DIA\_STR\_067 : Dégâts gibier 1





# Evaluation des dégâts de gibier en martelage

## Abrouissement :

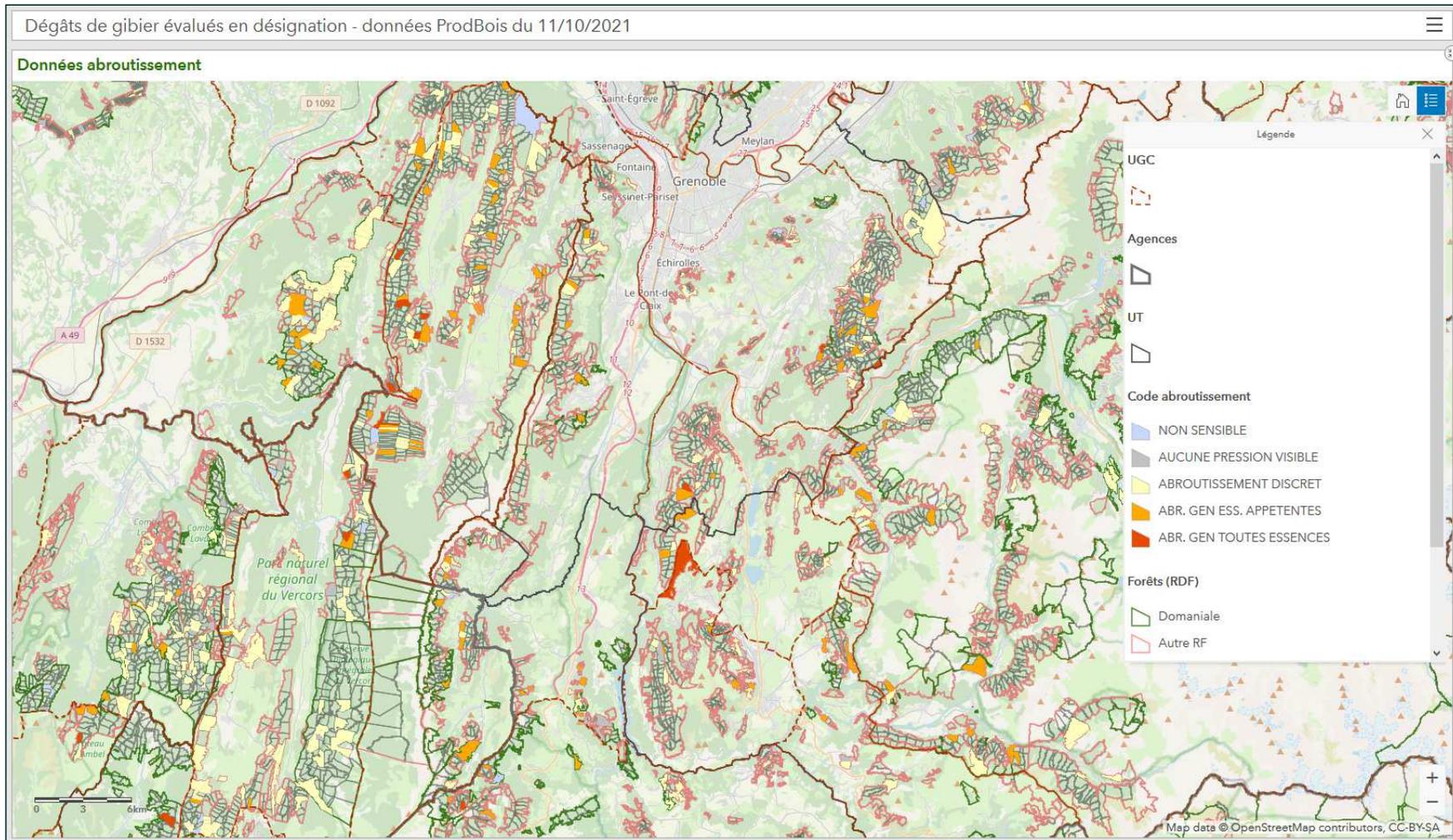
<b>0</b>	Non sensible	Peuplement non dégradable où aucune végétation basse ligneuse ne peut s'installer quelle que soit la pression du gibier (raisons sylvicoles, stationnelles, etc...)
<b>1</b>	Aucune pression visible	Aucun abrouissement de la strate basse de la parcelle
<b>2</b>	Abrouissement discret	Abrouissement localisé des essences appétentes. Croissance en hauteur de la majorité des tiges non remise en cause et régénération non compromise
<b>3</b>	Abrouissement généralisé sur les essences appétentes	Abrouissement généralisé des essences appétentes et consommation forte des strates herbacées et semi-ligneuse. Les essences non appétentes ne sont pas ou peu impactées. Régénération visible mais compromise.
<b>4</b>	Dégâts généralisés sur toutes les essences	Abrouissement généralisé sur toutes les essences forestières, consommation totale des strates herbacées et semi-ligneuse, peuplement sans semis malgré les conditions sylvicoles favorables.

## Ecorçage :

<b>0</b>	Non sensible	Peuplement non dégradable : le peuplement ne comporte pas d'essence « écorçable » par le cerf
<b>1</b>	Aucune pression visible	Aucun écorçage visible malgré des essences sujettes à écorçage et présentes à un stade de développement les rendant sensibles
<b>2</b>	Ecorçage discret	Ecorçage localisé sur moins de 1 tige sur 10 n'influençant le martelage qu'à la marge : le peuplement conserve de l'avenir
<b>3</b>	Ecorçage généralisé	Ecorçage généralisé sur l'unité de gestion avec une proportion non négligeable de tiges écorcées (> 1/10), influençant de façon conséquente le choix de martelage. L'avenir du peuplement est réduit, voire nul.



# Evaluation des dégâts de gibier en martelage



<https://portailsig.onf.fr/portal/apps/opstdashboard/index.html#/4ffda8a6d369456ab64fc80b25ac017b>



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

## 2. Protocole

Financement : DRAAF – ONF

Coordination terrain : X. PENIN

Application GéoRelevé : Jean-François CLEMENT

Protocole et traitement des données : V. BOULANGER, pôle RDI de  
Fontainebleau





## Objectif

Comme tout protocole basé sur l'observation, celui-ci nécessite une phase d'appropriation par les agents chargés de sa mise en œuvre, des inter-calibrations régulières et la mise en œuvre d'un plan de contrôle visant à valider la cohérence des données relevées.

Une telle évaluation est recommandée par le Comité paritaire sylvo-cynégétique, et la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes a décidé d'y apporter son soutien financier.

L'objectif est donc ici de **contrôler que les notes de dégâts attribuées à la parcelle à l'issue du martelage sont cohérentes avec la réalité.**





# Echantillonnage

**30 parcelles** en région Auvergne Rhône Alpes :

- 10 sur l'Agence Mont d'auvergne
- 10 sur l'Agence Savoie
- 10 sur l'Agence Isère

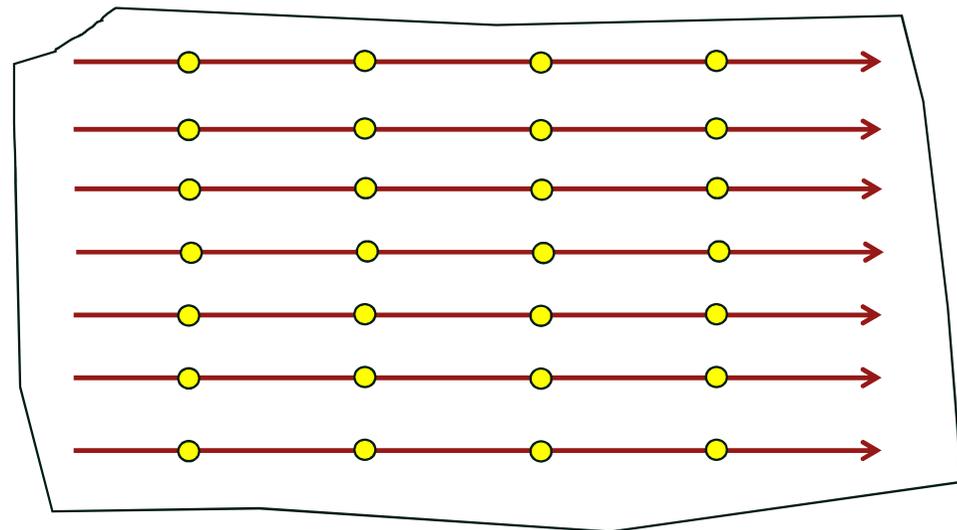
6 parcelles pour chacune des 5 notes d'abrutissement, parcourues en martelage le plus récemment possible

Au sein des parcelles :

- 7 transects de 150 m de long
- 4 points par transect espacés de 50 m
- si placette vide déplacement de 10 m en direction du point suivant

➤ **28 points de mesure par parcelle**

➤ 30 jours de prise de données





# Notation

**Abrouissement** : placettes de 4 m de rayon dans la limite de 10 tiges par espèce

1. Conditions (éclairage...) favorables à la régénération (O/N)
2. Inventaire des tiges > 80 cm : essence, abrouissement frais (pousse terminale / pousses latérales)
3. Inventaire des tiges de 30 à 80 cm : idem
4. Si moins de 10 tiges : abrouissement des espèces arbustives

**Ecorçage** : notation des 10 tiges ( $2,5 \text{ cm} < D_{1,30\text{m}} < 25 \text{ cm}$ ) les plus proches du centre de la placette (toutes essences)

1. Marques d'écorçage : absence / présence ; frais / cicatrisé





# Masques de saisie GéoRelevé sous Android

Objet

Objet	-	Quantité	+
S.P non abrouti (+1)	-	1	+
S.P abrouti terminale (+1)	-	0	+
S.P abrouti laterales (+1)	-	0	+
S.P distance dernier I-4l	-		+
EPC non abrouti (+1)	-	0	+
EPC abrouti terminale (+1)	-	0	+
EPC abrouti laterales (+1)	-	0	+
EPC distance dernier I-4l	-		+
HET non abrouti (+1)	-	0	+
HET abrouti terminale (+1)	-	0	+
HET abrouti laterales (+1)	-	0	+
HET distance dernier I-4l	-		+
A.F non abrouti (+1)	-	0	+
A.F abrouti terminale (+1)	-	0	+
A.F abrouti	-		+

Objet

Objet	Statut
Chevrefeuille	<input type="checkbox"/>
Clematite	<input type="checkbox"/>
Daphnes	<input type="checkbox"/>
Erable champetre	<input type="checkbox"/>
Framboisier	<input type="checkbox"/>
Genet	<input type="checkbox"/>
Groseillers	<input type="checkbox"/>
Lierre	<input type="checkbox"/>
Myrtille	<input checked="" type="checkbox"/>
Noisetier	<input checked="" type="checkbox"/>
Raisin d'ours	<input type="checkbox"/>
Ronces	<input checked="" type="checkbox"/>
Rosiers	<input type="checkbox"/>
Saules	<input type="checkbox"/>
Sorbier des oiseleurs	<input type="checkbox"/>

Objet

Objet	-	Quantité	+
S.P non ecorce (+1)	-	1	+
S.P ecorce frais (+1)	-	0	+
S.P ecorce cicatrise (+1)	-	0	+
EPC non ecorce (+1)	-	0	+
EPC ecorce frais (+1)	-	0	+
EPC ecorce cicatrise (+1)	-	1	+
HET non ecorce (+1)	-	0	+
HET ecorce frais (+1)	-	0	+
HET ecorce cicatrise (+1)	-	0	+
A.F non ecorce (+1)	-	0	+
A.F ecorce frais (+1)	-	0	+
A.F ecorce cicatrise (+1)	-	0	+
A.R non ecorce (+1)	-	0	+
A.R ecorce frais (+1)	-	0	+





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

## 3. Résultats

Financement : DRAAF – ONF

Coordination terrain : X. PENIN

Application GéoRelevé : Jean-François CLEMENT

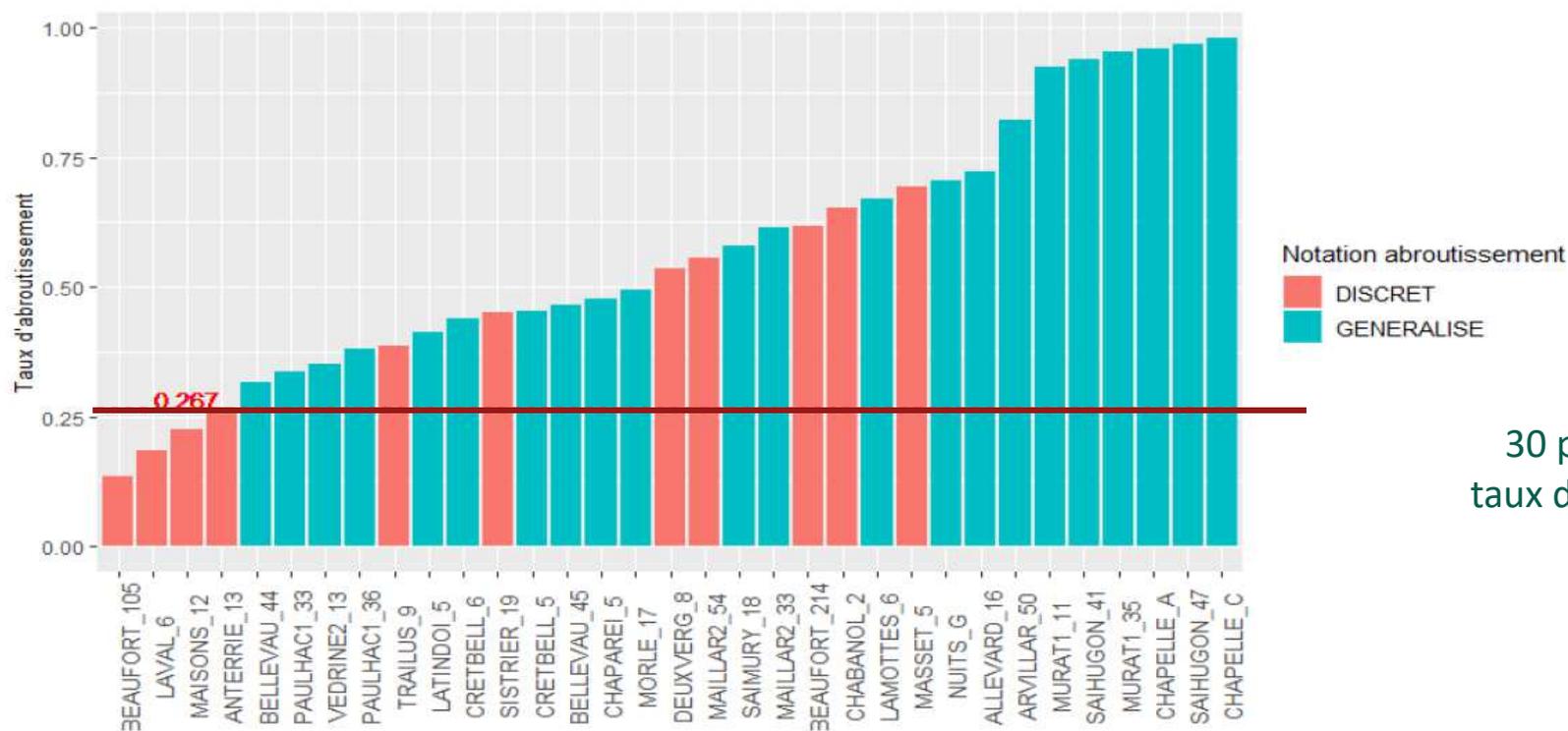
Protocole et traitement des données : V. BOULANGER, pôle RDI de  
Fontainebleau





# Distribution du taux d'abrutissement par parcelle

Catégories « Discret» VS « Généralisé »



30 parcelles sur 33 dont le  
taux d'abrutissement mesuré  
est > 25 % !

Figure 4 : Distribution du taux d'abrutissement (toutes essences, strates, abrutissements latéraux et terminaux confondus) au sein de chaque parcelle



# Taux d'abrutissement mesuré vs dégâts estimés

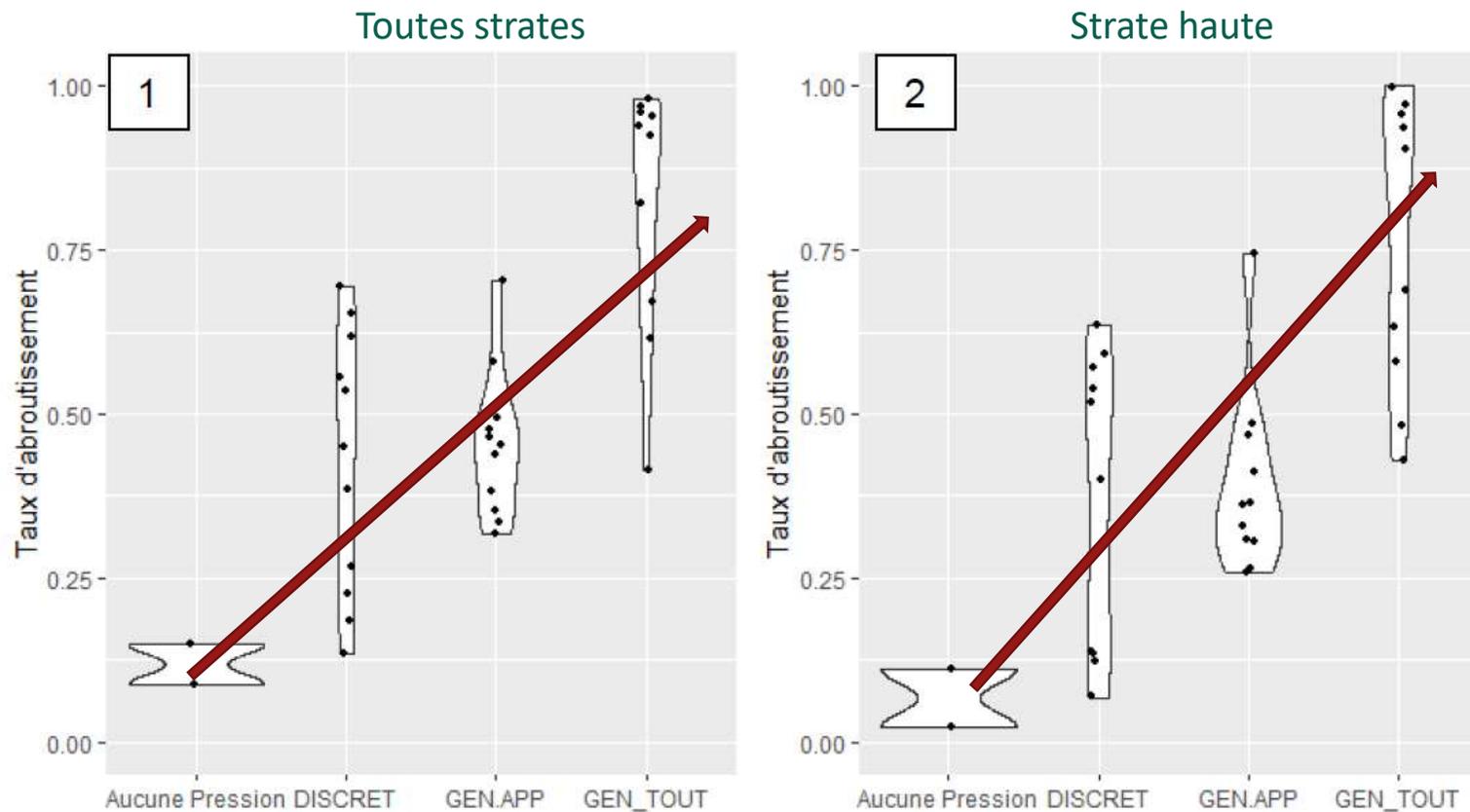


Figure 3 : Taux d'abrutissement toutes essences, abrutissements latéraux et terminaux confondus (1) toutes strates confondues (2) de la strate haute, en fonction de la note attribuée à la parcelle après martelage



# Taux d'abrouissement moyen vs dégâts discrets / généralisés

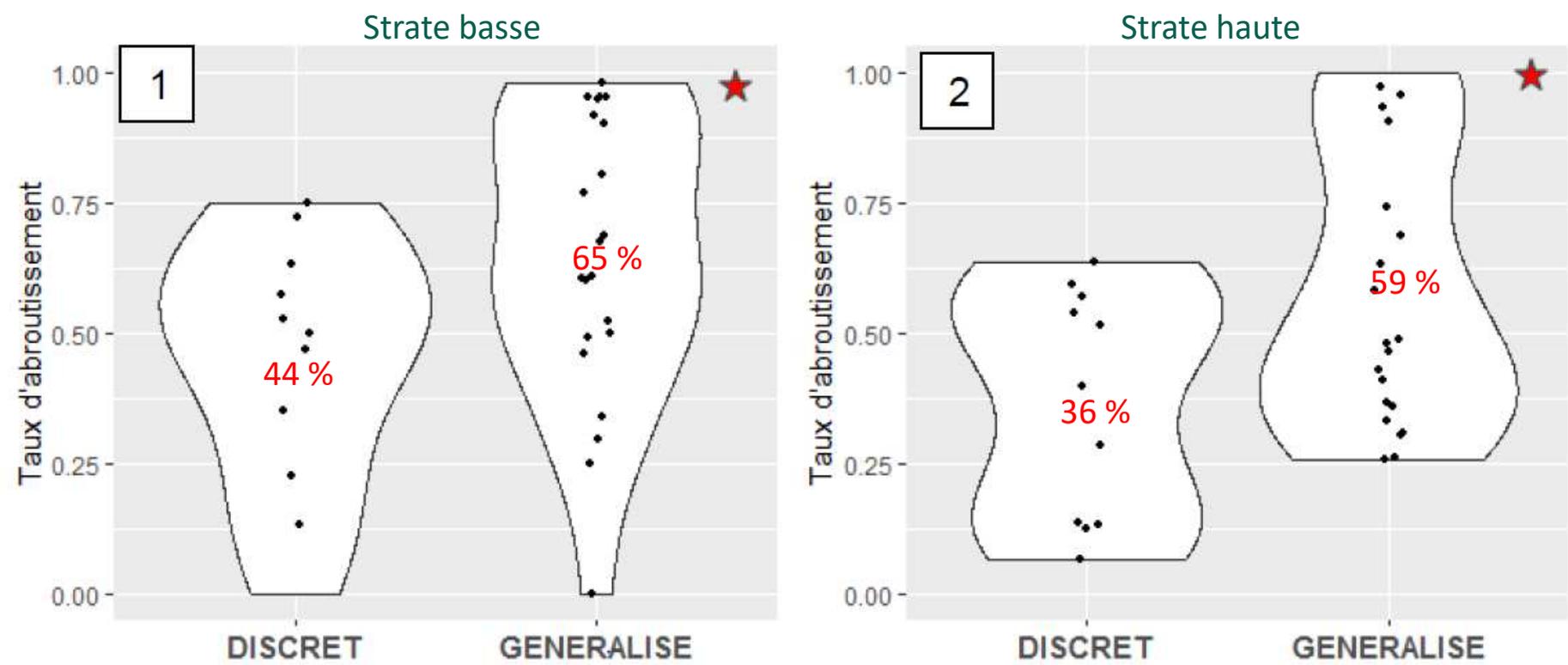


Figure 6 : Taux d'abrouissement toutes essences, abrouissements latéraux et terminaux confondus (1) de la strate basse (2) de la strate haute





## Taux d'abrutissement moyen vs dégâts discrets / généralisés

Les notations « abrutissement discret » et « abrutissement généralisé » sont discriminées essentiellement par une différence de consommation des strates haute et basse (moins consommées pour les parcelles notées « abrutissement discret »). Les parcelles notées avec un abrutissement « discret » sont donc en moyenne moins abruties que celles notées « généralisé ». Néanmoins, ce taux d'abrutissement est en moyenne de 43 %, jamais inférieur à 13%.

Les essences abruties dans la catégorie « discret » sont principalement des essences appétentes, conformément à la définition proposée.





## Abrouissement généralisé : distribution du taux d'abrouissement par parcelle

Catégories « Généralisé sur essences appétentes» VS « Généralisé toutes essences»

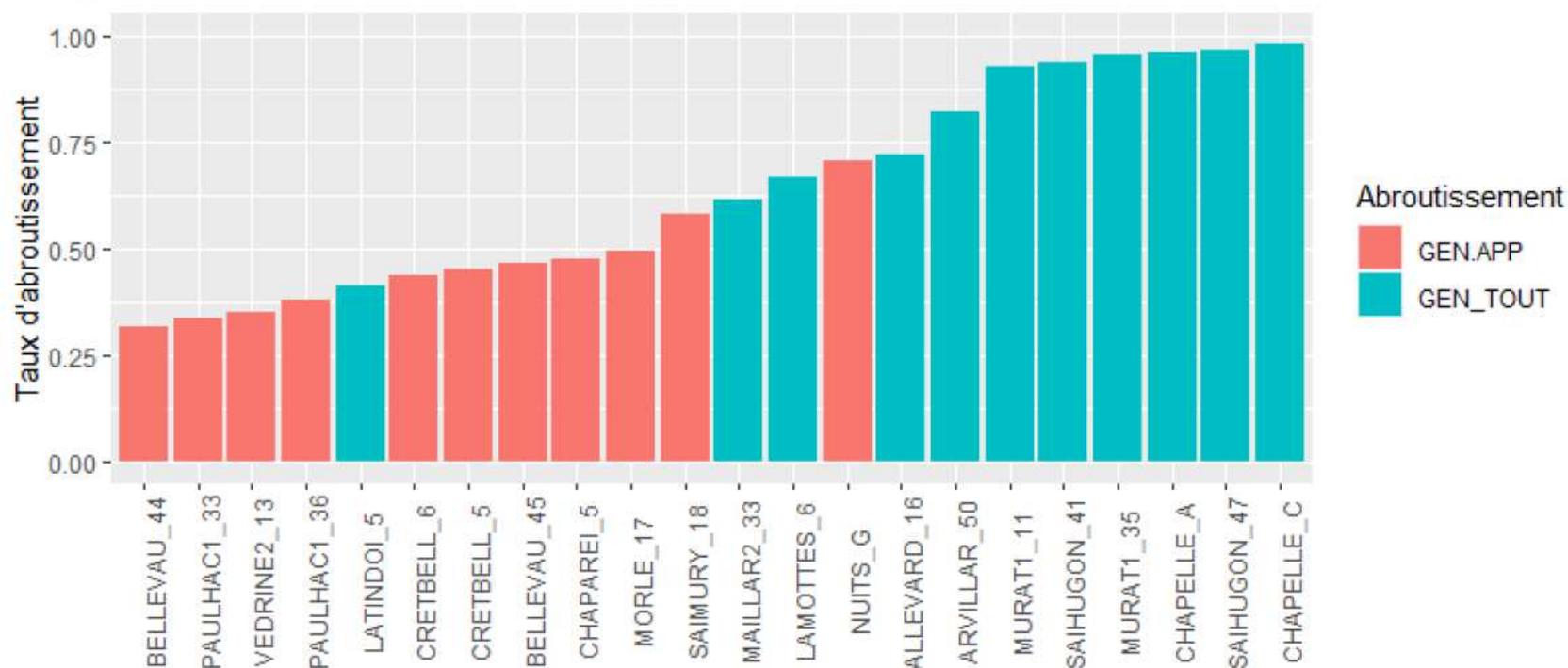


Figure 8 : Distribution du taux d'abrouissement (toutes essences, strates, abrouissements latéraux et terminaux confondus) au sein de chaque parcelle



# Taux d'abrouissement moyen vs dégâts essences appétentes / non appétentes

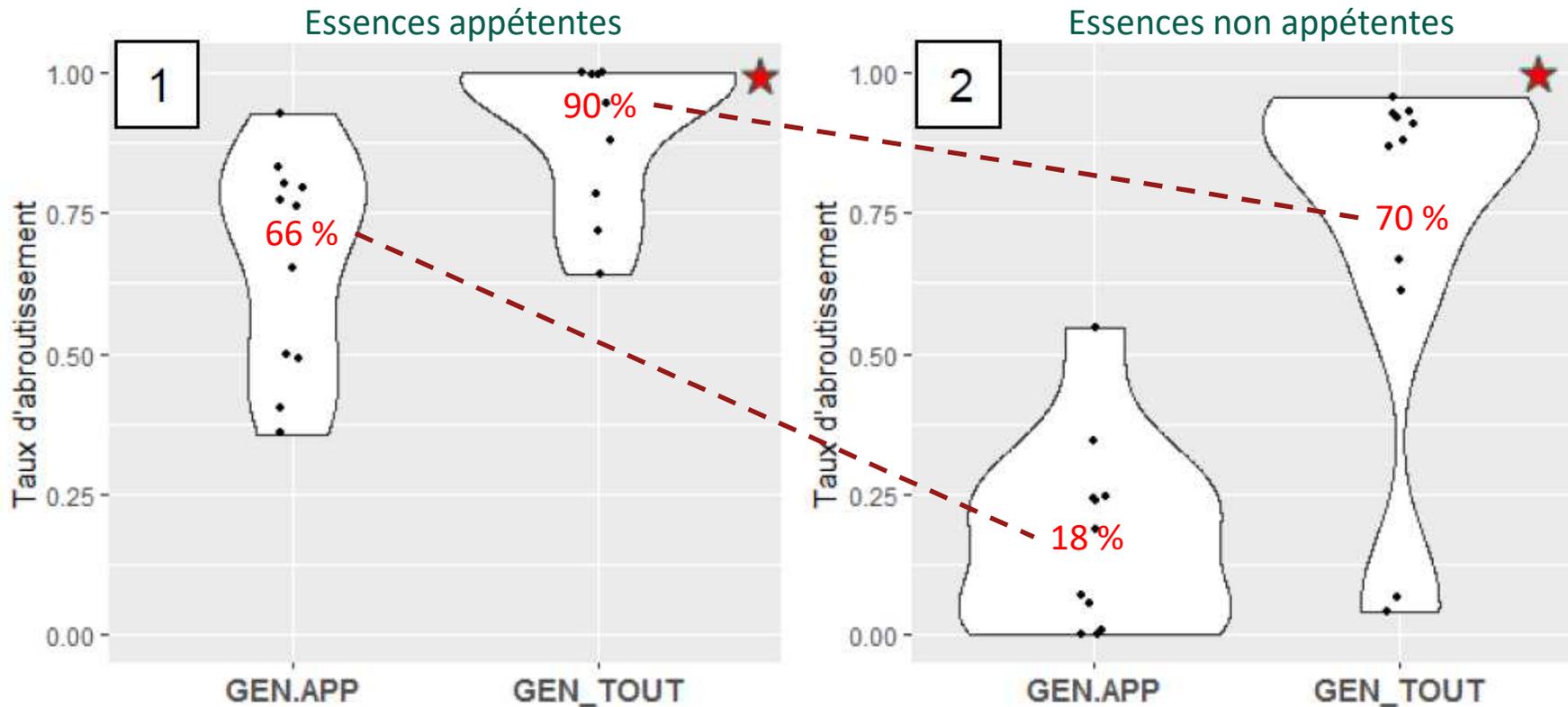


Figure 11 : Taux d'abrouissement toutes strates, abrouissements latéraux et terminaux confondus (1) des essences appétentes (2) des essences non appétentes



## Taux d'abrutissement moyen vs dégâts essences appétentes / non appétentes

Parmi tous les indicateurs étudiés, la consommation des espèces non appétentes est l'indicateur qui discrimine le plus nettement les catégories d'abrutissement « généralisé sur essences appétentes » et « généralisé toutes essences », ce qui indique que la note attribuée par les opérateurs repose bien sur le critère d'appétence.





## Conclusion abrouissement

Conclusion: la notation des abrouissements lors des martelages est-elle fiable?

Les résultats précédents suggèrent que les catégories « discret », « généralisé essences appétentes » et « généralisé toutes essences » se distinguent nettement par leur taux d'abrouissement, tant sur la strate haute que basse, et tant sur les abrouissements latéraux que terminaux. La catégorie « aucune pression » présente également des taux d'abrouissement faibles à très faibles ; toutefois ce résultat mérite d'être consolidé par l'échantillonnage d'autres parcelles (seules 2 parcelles ont été étudiées).

La notation en sortie de martelage respecte donc bien une hiérarchie d'ensemble de la pression d'abrouissement. Les principaux écarts sont liés à une note sortie de martelage qui sous-estime la pression mesurée par échantillonnage.





# Ecorçage

Tableau 1 : Correspondance des notes martelage attribuées empiriquement avec l'estimation des relevés

		Note martelage effectivement attribuée par les opérateurs			
		Non sensible	Aucun	Discret	Généralisé
Note estimée par les indicateurs relevés	Non sensible (0 perche écorçable)	3 (4)	1	0	0
	Aucun (Nombre de perches >0 et Taux d'écorçage = 0)	0	1(2)	1	0
	Discret (0 <Taux d'écorçage < 0.1)	3	2	4 (10)	1
	Généralisé (Taux d'écorçage > 0.1)	2	4	8	4(18)

**Sur-estimations** dans la note attribuée en sortie de martelage

**Sous-estimations** dans la note attribuée en sortie de martelage

**(8)** : le chiffre entre-parenthèse est l'effectif théorique, si la notation des opérateurs était parfaite au regard des indicateurs relevés.





## Conclusion écorçage

Le taux d'écorçage a tendance à être **largement sous-estimé** par rapport aux mesures réalisées.

L'analyse par essence révèle un taux d'écorçage plus fort chez le sapin, qui est aussi l'essence la plus représentée dans les peuplements échantillonnés, que chez les autres essences. Les essences les plus écorcées sont le sapin et l'épicéa (voir Annexe. 3).





## Conclusion générale

### Conclusion générale :

Que ce soit pour l'estimation des abrouissements ou des écorçages, les notations en sortie de martelage ont une tendance à sous-estimer la pression existante sur les tiges et arbres.

Le fait que les notes soient attribuées par parcelles puis assemblées pour proposer une image à l'échelle d'un massif forestier (ensemble de parcelles) aura un effet de lissage sur la lecture de la situation d'ensemble ; en l'état actuel des résultats, cette vision d'ensemble aura tendance à sous-estimer la pression existante sur la régénération forestière.



## 4. Suites données





# Proposition du GT du CPSC du 25-01-2022

## Relevé de décision :

**1. Diagnostic martelage** (ONF – Eric DUBOIS, Vincent BOULANGER & Xavier PENIN– invités pour ce point)

*Cf diaporama ppt*

Conclusion de l'étude : que ce soit pour l'estimation des abrouissements ou des écorçages, les notations en sortie de martelage ont une tendance à sous-estimer la pression existante sur les tiges et arbres.

Contrainte (à préciser dans la BO n°1) : Les notations doivent être considérées dans leur moyenne à l'échelle du massif et non à l'échelle de la parcelle.

Deux pistes de réflexion à l'échelle nationale :

- Suivre les parcelles notées, en lien avec les indicateurs de suivi des populations (notamment les ICE) pour voir si la variation des populations est cohérente dans le temps avec le niveau de dégâts – mais cette étude serait à engager sur une dizaine d'années ;
- Définir le nombre de tiges viables plutôt que le nombre de tiges abrouties ou écorcées.

Conclusion des échanges : modifier la boîte à outils n°1, en indiquant la validation scientifique de l'outil, à l'échelle d'un massif, et en précisant la contrainte indiquée ci-dessus.





# Proposition du GT du CPSC du 25-01-2022

Révision de la « boîte à outils n° 1 – Evaluation de l'ESC » :

Outil	Validation scientifique	Facilité de mise en œuvre
1.1- Fiche de signalement des zones sylvicoles sensibles		OUI
2.1- Les indicateurs de changement écologique	OUI	NON
2.2- Les comptages		NON
2.3- L'analyse des tableaux de chasse		OUI
3.1- Le diagnostic IRSTEA	OUI	NON
3.2- Les fiches dégâts de gibier		OUI
3.3- Les enclos-exclos	OUI (sous réserve d'un protocole partagé et validé en CPSC)	NON
3.4- La notation des dégâts de gibier en forêt lors des martelages	OUI (à l'échelle d'un massif)	OUI
3.5- La notation des dégâts de gibier en forêt privée lors des visites		OUI
3.6- L'identification d'un déséquilibre lors de l'élaboration d'un document de gestion durable		OUI
3.7- Les contrats cynégétiques et sylvicoles		OUI





**Office National des Forêts**

Merci pour votre attention.